



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Justice

Luxembourg, le 10 octobre 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Monsieur Franz Fayot relative à la vérification de la mise en place des exigences de conformité et de la lutte contre la corruption dans les conventions conclues avec les associations et les fondations.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés